

COMMENT CORRIGER MON IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS) ?

Lors de votre prise en charge par un professionnel ou une structure de santé, nous nous sommes aperçus que votre identité nationale de santé comportait une ou plusieurs erreurs sur un trait d'identité. Pour être bien identifié par vos professionnels de santé, il est essentiel de demander la correction de votre INS auprès de l'INSEE.

Qu'est ce que l'Identité Nationale de Santé ?

Vous disposez dorénavant d'une Identité Nationale de Santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui assurent votre prise en charge.

Votre INS est composée :

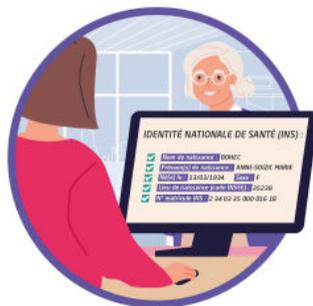
> d'un matricule

> de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance)

Cette identification unique permet aux professionnels d'échanger plus facilement des informations de santé vous concernant.



Il est donc important que les traits d'identité présents dans votre INS soient correctement enregistrés.



Comment dois-je m'y prendre ?

Il existe deux possibilités pour demander la correction de votre Identité Nationale de Santé :

> En complétant le formulaire en ligne

Vous pouvez le retrouver **sur le site du service public** ou en scannant le Qr Code. Une copie de l'acte de naissance est nécessaire pour la demande de correction.

> En adressant un courrier à l'adresse suivante :

*Direction Régionale des Pays de la Loire ; Pôle RFD - Division État civil - relations clients 105,
Rue des Français Libres ; BP 67401, 44274 Nantes cedex 2*

Une copie de l'acte de naissance et de la pièce d'identité en cours de validité doivent être joints au courrier.



Si l'erreur provient du titre d'identité, il est nécessaire de contacter le service d'état civil de votre commune pour effectuer la rectification

Lien vers le formulaire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>